

La transformation numérique monte en puissance dans les budgets ministériels

Emile Marzolf

Image d'illustration générée par Midjourney.

Une fois n'est pas coutume, la transformation numérique prend une place toujours plus importante dans le budget annuel de l'État. Parmi les crédits et les 8 273 équivalents temps plein (ETP) supplémentaires accordés aux ministères dans le budget 2024, une bonne partie vise à accompagner leurs projets numériques. C'est notamment le cas aux ministères de l'Intérieur et de la Justice, qui ont chacun annoncé leur grand plan de transformation numérique cette année.

À l'Intérieur, une partie des 2 267 ETP supplémentaires prévus permettront de créer de nouveaux postes de "cyberpatrouilleurs" dans la police et la gendarmerie, mais aussi de recruter à la direction de la transformation numérique et à l'Agence du numérique des forces de sécurité intérieure pour mener à bien les chantiers de la loi d'orientation et de programmation de l'Intérieur (Lopmi), [dont 7 des 15 milliards prévus sur cinq ans sont fléchés vers le numérique](#) : identité numérique, plainte en ligne, Réseau radio du futur, équipements des forces.... L'agence doit gagner 150 ETP d'ici deux ans et la direction du numérique, une quarantaine dès l'année prochaine.

À la Justice, le budget consacré aux investissements informatiques est relevé à 269 millions d'euros, contre 195 millions en 2023. Des créations de postes sont également prévues pour consolider le réseau d'intervenants techniques de proximité.

Quant au secrétariat général à la planification écologique (SGPE), il hérite de 50 millions d'euros [pour mobiliser le numérique](#) dans le cadre du plan "France nation verte". Les ministères écologiques bénéficieront également de 60 ETP pour internaliser "les moyens numériques", d'après le dossier de presse du gouvernement. La Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil) sort également gagnante, avec une légère hausse de ses crédits, et surtout 10 ETP supplémentaires, "eu égard à l'importance croissante de ses missions et de ses saisines", selon l'exécutif. La Cnil est en effet appelée à devenir l'autorité de contrôle en matière d'intelligence artificielle.

30 postes à la DSI de l'État

La mise en œuvre de sa feuille de route en dépendait : la direction interministérielle du numérique (Dinum) a elle aussi décroché un relèvement important de son plafond d'emplois et une enveloppe budgétaire de 12 millions d'euros supplémentaires. Trente postes seront créés en 2024 dans cette direction stratégique, qui continue sa mue d'une administration de mission vers une administration de gestion en interministériel. Ce qui devrait porter ses effectifs à 220 ETP.

Cette mue se matérialise notamment dans son nouveau département "Opérateur de produits interministériels", chargé d'assurer le passage à l'échelle de certains services numériques à vocation interministérielle pour composer la future suite collaborative de travail de l'État. Une orientation complètement assumée par la directrice, Stéphanie Schaer. "La Dinum veut assumer pleinement ce rôle d'opérateur de produits interministériels, notamment ceux destinés à l'environnement de travail des agents publics, en créant un département chargé de faire monter en qualité ces différents produits pour qu'ils atteignent tous un même standard", avait-elle expliqué à *Acteurs publics* au moment de la présentation de sa feuille de route, en mars dernier.

Une partie des ETP supplémentaires seront positionnés au niveau du réseau informatique interministériel de l'État (RIE), du nouveau "Datalab" de la direction, mais également au sein du nouveau département cité plus haut, pour accompagner "notamment l'accélération de Tchapp", la messagerie instantanée et sécurisée des agents publics. Ainsi que dans [son nouveau département RH](#), censé incarner une véritable DRH de la filière numérique de l'État. Sa mission consiste notamment à piloter la réinternalisation des compétences numériques au sein de l'État, dont la nécessité a été pointée par un récent rapport sur les ressources humaines numériques, et réaffirmée par une circulaire de Matignon en début d'année.